

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/05/2026 - 12487 - 2009 B 04948 - 514 238 674 - A.A. TAXI

(1)

BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise Société A.A. TAXIAdresse de l'entreprise 9 RUE DE L EGLISE93800 EPINAY-SUR-SEINENéant ☐ *Numéro SIRET * 5 1 4 2 3 8 6 7 4 0 0 0 2 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent 22 MAI 2023

						Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 2]		
CEVH			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014	181 306	016	6 306	175 000	175 000			
	Immobilisations corporelles *		028	21 005	030	20 659	346	4 127			
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	202 311	048	26 964	175 346	179 127			
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
Marchandises *			060		062						
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres * (3)	072	2 290	074		2 290				
Valeurs mobilières de placement		080		082							
Disponibilités		084	5 816	086		5 816	4 227				
Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II		096	8 106	098		8 106	4 227				
Total général (I+II)		110	210 417	112	26 964	183 453	183 355				
RCUUH						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		8 000	8 000			
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131						
	Report à nouveau				134		59 417	53 751			
	Résultat de l'exercice				136		(3 505)	5 667			
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		63 912	67 417			
	Provisions pour risques et charges				154						
	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		1 866	20			
DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169		2 638				
	Comptes courants d'associés				173		81 406	81 406			
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		119 541	115 938			
	Total général (I + II + III)				180		183 453	183 355			
	RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		Société A.A. TAXI										Néant		*					
C "/TÔUWNVCV'EQO RVCDNG												Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
												13 1 1 2 2 0 2 3				13 1 1 2 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209				210										
	Production vendue		biens		215				214										
			services *		217				218		38 886		34 470						
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222						
	Production immobilisée *												224						
	Subventions d'exploitation reçues												226		1 363 909				
	Autres produits												230		1				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232		40 251		35 379			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234						
	Variation de stock (marchandises) *												236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238		5 757				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240						
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		17 473		9 862						
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		658		244		914		632						
	Rémunérations du personnel *												250		19 659 8 366				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252		910 1 118				
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255				254		3 781		3 781						
	Dotations aux provisions												256						
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262		0		0						
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260														
	Total des charges d'exploitation (II)												264		42 738		29 515		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		(2 487)		5 864		
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)										280					
Produits exceptionnels		(IV)										290							
Charges financières		(V)										294		1					
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300		1 018		197							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348															
Impôts sur les bénéfices *		(VII)										306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310		(3 505)		5 667			
D "/TÔUWNVCV'HFUECN Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												312		314		3 505			
EXCÉDENTS / DÉFICITS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318						
	Provisions non déductibles *												322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330		1 018				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997						
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												993						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1		352		354		2 487	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												Déficit col. 2		356					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col. 1		370		372		2 487	
												Déficit col. 2							

Néant ☐ *

K*****T GNGX U 'F GU 'RTQ X KUK P U "/CO Q TVKJUGO GP VU 'F UTQ I C VQ RT'GU

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

Régime fiscal TGRQ TVC DNGU			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits de l'exercice	860	2 487
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	2 487

F IGTU	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

Désignation de l'entreprise : Société A.A. TAXI										Néant ☐ *	
Régime de TVA		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	181 306	412		414		416	181 306		181 306
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450	2 101	452		454		456	2 101		2 101
	Matériel de transport	460	18 904	462		464		466	18 904		18 904
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	202 311	492		494		496	202 311		202 311
Régime de TVA		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	6 306	502		504		506	6 306		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 101	542		544		546	2 101		
	Matériel de transport	550	14 777	552	3 781	554		556	18 558		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	23 183	572	3 781	574		576	26 964		
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE DECLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.A. TAXI

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Pénalités		1 018
Total des réintégrations diverses	330	1 018

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

ANNEXE DECLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A.A. TAXI

31/12/2023

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : Société A.A. TAXI		Néant ☒					
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
dont apprentis						657	
dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105	
TOTAL 1						106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues						113	
Variation positive des stocks						111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						121	
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026			
Période de référence				024		160	
Date de cessation				186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

5 1 4 2 3 8 6 7 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.A. TAXI

ADRESSE (voie)

9 RUE DE L EGLISE

CODE POSTAL

93800

VILLE

EPINAY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

800

K/ CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

K/ CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

TAYANE

Prénom(s)

JAMILA

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

400

naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

5

Voie

RUE DU DAUPHINE

Code postal

93600

Commune

AULNAY SOUS BOIS

Pays

France

Titre (2)

M

Nom de famille

TAYANE

Prénom(s)

BADR

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

400

naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

21

Voie

RUE DE LA JUSTICE

Code postal

93800

Commune

EPINAY SUR SEINE

Pays

France

*) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

5 1 4 2 3 8 6 7 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.A. TAXI

ADRESSE (voie)

9 RUE DE L EGLISE

CODE POSTAL

93800

VILLE

EPINAY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fournisseurs			1 866.00
31/12/2023 EX Honoraires comptables		1 866.00	
42861000 PRIMES AUX SALAIRES			15 400.00
01/01/2023 AN S.A.N.		15 400.00	
43800000 Org. soc. charg. a pay. & prod.			3 520.00
01/01/2023 AN S.A.N.		3 520.00	
43860000 Autres charges a payer			5 078.49
01/01/2023 AN S.A.N.		5 078.49	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Penalites amendes fisc. & pena			168.00
03/04/2023 BQ CB19WEB AMENDE G 31 03 23	90.00		
17/04/2023 BQ CB19WEB AMENDE G 15 04 23	35.00		
07/11/2023 BQ IS 2022	43.00		
67200000 (Compte à disposit entreprise)			850.00
07/11/2023 BQ IS 2022	850.00		

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		175 000	175 000		
20100000	Frais d'etablissement	6 306	6 306		
20500000	Concessions et droits similaire	175 000	175 000		
28010000	Frais d'etablissement	6 306	6 306		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		346	4 127	3 781	91.61
21810000	Install. gene. agenc. amenag.	2 101	2 101		
21821000	V7h TOYOTA FD-179-PK	18 904	18 904		
28181000	Amortissement Taxim?tre	2 101	2 101		
28182100	Amort V7h Toyota FD-179-PK	18 558		18 558	
28182200	Amort V7h Toyota FD-179-PK		14 777	14 777	100.00
TOTAL I		175 346	179 127	3 781	2.11
AUTRES CREANCES		2 290		2 290	
40100000	Fournisseurs	1 493		1 493	
42100000	Rémunérations AZIZ TAYANE	301		301	
42110000	Rémunérations ABD TAYANE	186		186	
44586000	Taxes sur le chiffre d'affaire	311		311	
DISPONIBILITES		5 816	4 227	1 589	37.58
51210000	BANQUE LCL	1 936	4 073	2 137	52.47
53100000	Caisse siege social	3 880	154	3 726	NS
TOTAL II		8 106	4 227	3 879	91.76
TOTAL GENERAL		183 453	183 355	98	0.05

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	8 000	8 000		
10130000 Capital souscrit appele verse	8 000	8 000		
REPORT A NOUVEAU	59 417	53 751	5 667	10.54
11000000 Report ? nouveau	53 751	53 751		
12000000 Resultat de l'exercice (benefi	5 667		5 667	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 505	5 667	9 172	161.86
TOTAL I	63 912	67 417	3 505	5.20
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 866	20	1 846	NS
40100000 Fournisseurs		20	20	100.00
40810000 Fournisseurs	1 866		1 866	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	36 269	34 512	1 757	5.09
42861000 PRIMES AUX SALARIES	15 400	15 400		
43100000 S?curit? sociale	386	654	268	40.96
43720000 Retraite Humainis	219	278	59	21.16
43722000 Retraite Dettes	8 046	8 046		
43730000 Mutuelle Apgis	643	643		
43740000 Pr?voyance cadre	203	203		
43800000 Org. soc. charg. a pay. & prod	3 520	3 520		
43860000 Autres charges a payer	5 078	5 078		
44312000 Taxe d'Apprentissage - AGEFOS	82	82		
44313000 Formation Continue - OPCA	54	54		
44551000 Tva ? d?caisser	2 638	554	2 084	376.17
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	81 406	81 406		
4550TA00 C/C TAYANE JAMILA	45 099	45 099		
45510000 Principal	9 086	9 086		
455TA000 C/C TAYANE BADR	27 221	27 221		
TOTAL III	119 541	115 938	3 603	3.11
TOTAL GENERAL	183 453	183 355	98	0.05

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	38 886		34 470		4 416	12.81
70600000 Prestations de services	38 886		34 045		4 841	14.22
70614000 Recettes / QCM. Tva d?d 20%			425		425	100.00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 363		909		454	49.93
74000000 Subvention d'exploitation	1 363		909		454	49.93
AUTRES PRODUITS	1				1	
75800000 Prodt divers gestion courante	1				1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	40 251		35 379		4 871	13.77
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			5 757		5 757	100.00
60221000 Combustibles			5 757		5 757	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	17 473		9 862		7 612	77.18
60400000 Achats etudes et prestat. serv			404		404	100.00
60614000 CARBURANTS	6 028				6 028	
60630000 Fournit. entretien & petit equ	704		547		156	28.51
60640000 Fournitures administratives	109		47		62	131.05
61320000 Locations immobilières	408				408	
61350000 Locations mobilières	473		440		33	7.47
61550000 Sur biens mobiliers	1 637		2 014		377	18.71
61600000 Primes d'assurance			0		0	100.00
61610000 Multirisques	4 432		4 291		140	3.26
62260000 Honoraires	2 655		1 000		1 655	165.50
62270000 Frais d'actes et de contentieu	8		130		121	93.52
62400000 Transports biens & collectifs			3		3	100.00
62470000 Transports collectifs du perso			1		1	100.00
62500000 Deplacem. missions et receptio			1		1	100.00
62510000 Voyages et déplacements	13		18		5	28.65
62600000 Frais postaux et de t?l?comm.	25		37		12	31.96
62700000 Services bancaires et assim.	982		928		54	5.78
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	914		632		282	44.63
63120000 Taxe d'apprentissage	109		164		273	166.23
63330000 Format Professionnelle continu	131				131	
63350000 Verst libérateur dt exo T.App	17				17	
63511000 Taxe professionnelle	658		626		32	5.11
63810000 Stationnements			170		170	100.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	19 659		8 366		11 293	134.99
64100000 R?mun?ration du personnel	9 901		7 802		2 099	26.90
64110000 Salaires, appointements	8 631				8 631	
64130000 Primes et gratifications	123		563		686	121.84
64140000 Indemnités et avantages divers	1 249				1 249	
CHARGES SOCIALES	910		1 118		207	18.53
64500000 Chge sécurité sociale,prévoy	37				37	
64510000 Cotisations urssaf	467		959		491	51.26
64530000 Cotisations aux caisses retr.	21		128		107	83.38
64540000 Cotisations aux ASSEDIC	357				357	
64550000 Pr?voyance cadre			31		31	100.00
64580000 Cotisations autres organismes	28				28	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 781	3 781	0	0.00
68110000 Dotat. aux amort. des immob. c		3 781	3 781	100.00
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	3 781		3 781	
AUTRES CHARGES	0	0	0	250.00
65800000 Charges diverses gestion coura	0	0	0	250.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	42 738	29 515	13 223	44.80
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	2 487	5 864	8 351	142.41
CHARGES FINANCIERES		1	1	100.00
66110000 Interets des emprunts et dette		1	1	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 018	197	821	416.75
67120000 Penalites amendes fisc. & pena	168	197	29	14.72
67200000 (Compte à disposit entreprise)	850		850	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 505	5 667	9 172	161.86

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SARL AA TAXI

Capital : 8 000 €

Siège : 9 Rue de l'Église, Épinay-sur-Seine

RCS Bobigny n° 514 238 674

Assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2025

Les associés se sont réunis sur convocation régulière.

Première résolution – Approbation des comptes

L'assemblée, après lecture du rapport de gestion et présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, met aux voix l'approbation desdits comptes.

Résultats du vote :

- Nombre de voix POUR : 400
- Nombre de voix CONTRE : 400

La majorité requise n'étant pas atteinte, **les comptes ne sont pas approuvés.**

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Aucune décision n'est intervenue concernant l'affectation du résultat.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Certifié conforme

À 9 Rue de l'Église, Épinay-sur-Seine, le 29 septembre 2025

Le Gérant,

Tayane BADR



A.A. TAXI
9, rue de l'Église
93800 Épinay-sur-Seine
R.C.S Bobigny 514 238 674

Société A.A. TAXI

SARL au capital de 8 000 €

Siège social : 9 rue de l'Église – 93800 Épinay-sur-Seine

RCS : 514238674

FICHE DE PRÉSENCE

Assemblée Générale Ordinaire du 29/09/2025

Les associés présents ou représentés signent la présente feuille de présence.

Nom et prénom de l'associé	Nombre de parts détenues	Nombre de voix	Signature
Mme Jamila TAYANE	400	400	présente pas d'accord pas de signature pas de quittus
M. Badr TAYANE	400	400	Badr

Total des parts sociales : 800

Total des voix : 800

Fait à Épinay-sur-Seine, le 10/09/2025

Société A.A. TAXI

SARL au capital de 8 000 €

Siège Social : 9 rue de l'Église – 93800 Épinay-sur-Seine

RCS : 514238674

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

Séance du 29/09/2025

Les associés de la société A.A. TAXI se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la gérance.

Présents :- Mme Jamila TAYANE, détentrice de 400 parts sociales (50 %)- M. Badr TAYANE, détenteur de 400 parts sociales (50 %) Soit la totalité des 800 parts représentant l'intégralité du capital social.

1. Lecture des documents de gestion

La gérance présente aux associés :- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 (bilan, compte de résultat et annexes), - le rapport de gestion sur l'activité de l'exercice écoulé.

2. Approbation des comptes

Après délibération, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés, faisant ressortir une perte nette de 3 505 €.

3. Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter la perte de 3 505 € au report à nouveau, lequel passe de 59 417 € à 55 912 €.

4. Quitus à la gérance

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion de l'exercice 2023.

5. Resolution : Pouvoirs en vue des Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

Fait à Épinay-sur-Seine, le 10/09/2025

Les associés :- Mme Jamila TAYANE - M. Badr TAYANE

MME JAMILA TAYANE
je ne suis d'accord

Badr

je ne signe pas
je donne pas quitus

Société A.A. TAXI

SARL au capital de 8 000 €

Siège Social : 9 rue de l'Église – 93800 Épinay-sur-Seine

RCS : 514238674

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

À Madame Jamila TAYANE 4-6 rue de la clef des champs 77700 Magny-le Hongre

À Monsieur Badr TAYANE 21 rue de la Justice – 93800 Épinay-sur-Seine

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société A.A. TAXI, qui se tiendra le **29/09/2025 à 14H au 9 rue de l'église Épinay-sur-Seine 93800**, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.2. Présentation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes).3. Approbation des comptes de l'exercice 2023.4. Affectation du résultat .5. Quitus à donner à la gérance.6. Pouvoirs pour formalités.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Épinay-sur-Seine, le 10/09/2025

La Gérance TAYANE BADR

COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIES

Laurence LANGLE
Alexandre BONED

Office du RAINCY
41, avenue Thiers
93340 LE RAINCY

Accueil : Lundi au vendredi
9h30 à 12h et 14h30 à 16h

SIRET : 835 200 411 00105

www.idfacto.fr

NOS REFERENCES

Dossier N°

2221924 - TC93
TC93

GTC BOBIGNY / Monsieur
TAYANE Badr

Dossier suivi par : TC93
Ligne directe :
Mel direct :

VOS REFERENCES

Paiement par virement bancaire

IBAN : FR50 4003 1009 3000 0045
4950 K45
BIC : CDCGFRPP

Paiement par Carte Bancaire
www.idfacto.fr

2221924

Acte : 1473936

2221924 TC93

Monsieur Badr TAYANE
21 de la Justice
93800 EPINAY SUR SEINE

LE RAINCY, le 27/04/2026

Avis de signification d'un acte d'huissier de justice

Monsieur,

A la demande de :

SELAS GTC BOBIGNY, Greffier de tribunal de Commerce, inscrite au R.C.S. sous le N° 450994603,
dont le siège est 1-13 rue Michel de l'Hospital 93008 BOBIGNY CEDEX

Je vous informe que je me suis rendu le 24 avril 2026 à l'adresse ci-dessous :

Monsieur Badr TAYANE
21 de la Justice
93800 EPINAY SUR SEINE

Afin de vous signifier l'acte suivant : une SIGNIF ORDO LIQUID ASTREINTE (non dépôt des comptes
2023).

En votre absence la copie de cet acte à été déposée à votre intention en notre étude :

SAS ID FACTO
Commissaires de Justice Associés
41, avenue Thiers
93340 LE RAINCY
SIRET: 835.200.411.00105

Elle doit être retirée dans les plus brefs délais par vous-même ou par une personne mandatée par écrit à
cet effet. **En raison du caractère personnel et confidentiel, AUCUN RENSEIGNEMENT NE SERA
DONNE PAR TELEPHONE.**

**Vous devez être muni d'une pièce d'identité. Si vous mandatez une personne, celle-ci devra se
présenter avec un pouvoir, sa propre pièce d'identité ainsi qu'une de vos pièces d'identité.**

**Pour les personnes morales, la remise sera faite contre présentation du kbis daté DE MOINS
DE TROIS MOIS et du pouvoir, accompagnés de la pièce d'identité de l'une des personnes
dirigeantes figurant sur le kbis.**

Vous pouvez demander par TOUT MOYEN ECRIT à notre Etude le transfert de la copie de l'acte à une autre
Etude de votre choix où vous pourrez le retirer dans les mêmes conditions. Cette demande doit être signée
et accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité.

La copie de l'acte est conservée en l'étude pendant trois mois. Passé ce délai, le Commissaire de justice en
est déchargé.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

S.A.S. ID FACTO
Commissaires de Justice Associés
Office de LE RAINCY
41 avenue Thiers
93340 LE RAINCY

COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIES
Laurence LANGLE
Alexandre BONED

NOS REFERENCES

Dossier N°

2221924 - TC93

M. TAYANE badr

Dossier suivi par : TC93

Ligne directe :

Mail : c05-93@idfcto.fr

**Paiement par virement
bancaire**

IBAN : FR50 4003 1009 3000
0045 4950 K45

BIC : CDCGFRPPXXX

Paiement par Carte Bancaire

www.idfacto.fr

Identifiant : 3275060

Code Personnel : 849947

ACTE DE



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

Copie Art.658 C.P.C.

Emol.	25,79
SCT	9,40

H.T.	35,19
T.V.A. à 20,0%	7,04
Timbres	2,78

T.T.C	45,01

SIGNIFICATION D'ORDONNANCE LIQUIDANT UNE ASTREINTE

2025002075 -

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE VINGT-QUATRE AVRIL

Nous, SAS ID FACTO, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à LE RAINCY (93340) - 41, avenue Thiers, par l'un d'eux soussigné,

A :

Monsieur TAYANE Badr Représentant légal de la SARL A.A. TAXI domicilié 21 de la Justice 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès-Verbal de Signification ci-après annexé.

A LA DEMANDE DE :

La Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées GTC BOBIGNY, immatriculée au RCS BOBIGNY sous le numéro 450 994 603 ; dont le siège social est au 1-13 rue Michel de l'Hospital 93008 BOBIGNY CEDEX, permettant l'exercice en commun par ses membres de la profession de Greffier de Tribunal de Commerce.

Elisant domicile en mon étude

JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS LAISSE COPIE

D'une ordonnance rendue en dernier ressort par Monsieur le Juge ayant reçu délégation du Président du tribunal de commerce de Bobigny en date du 13 novembre 2025.

Objet : **non dépôt des comptes annuels exercice 2023.**

TRES IMPORTANT

Ladite ordonnance liquide l'astreinte fixée à votre rencontre en application de l'article R 611-16 du Code de Commerce.

Voie de Recours :

Vous pouvez former un **POURVOI EN CASSATION** contre cette décision dans le délai de **DEUX MOIS** à compter de la date indiquée en tête du présent acte.

Vous devez charger un Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation d'accomplir les formalités nécessaires avant l'expiration de ce délai qui est de rigueur.

Le délai de pourvoi ainsi que le pourvoi en Cassation ne sont pas suspensifs d'exécution.

Article 643 du Code de Procédure Civile :

Lorsque la demande est portée devant une juridiction qui a son siège en France métropolitaine, les délais de comparution, d'appel, d'opposition, de tierce opposition dans l'hypothèse prévue à l'article 586 alinéa 3, de recours en révision et de pourvoi en cassation sont augmentés de :

1. Un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises ;
2. Deux mois pour celles qui demeurent à l'étranger.

Article 644 du Code de Procédure Civile :

Lorsque la demande est portée devant une juridiction qui a son siège en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les îles Wallis et Futuna, les délais de comparution, d'appel, d'opposition de tierce opposition dans l'hypothèse prévue à l'article 2221924

Acte : 1473936

Bonjour Monsieur TAYANE,

Vous venez de signer et le cas échéant de payer la formalité K00177599263 pour l'entreprise A.A. TAXI sur le Guichet unique et nous vous en remercions.

Vous pouvez suivre l'avancement de votre formalité sur votre tableau de bord.

Pour y accéder, il convient de vous connecter à l' et, dans la rubrique "Entreprises", de cliquer sur "Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise".

Cordialement,

INPI - Guichet unique

NUEVO LEXICO :

PUNTO GRAMATICAL :

EJE :

TEMATICAS :

REFERENCIAS CULTURALES :

Fwd: Guichet unique - Confirmation du dépôt de A.A. TAXI

Envoyé à partir de l'app mail mobile

sur 29/09/2025 le 16:30, [\[mailto:...\]@...](#)
écrivit:

De: [\[mailto:...\]@...](#)
Date: 29 septembre 2025
à: [\[mailto:...\]@...](#)

Cc:
Objet: Guichet unique - Confirmation du
dépôt de A.A. TAXI

Bonjour Monsieur TAYANE,

Vous venez de signer et le cas échéant de payer la formalité
K00177599263 pour l'entreprise A.A. TAXI sur le Guichet
unique et nous vous en remercions.

Vous pouvez suivre l'avancement de votre formalité sur
votre tableau de bord.

Pour y accéder, il convient de vous connecter à l'
et, dans la rubrique "Entreprises", de
cliquer sur "Suivre l'avancement d'une formalité
d'entreprise".

Monsieur,

J'étais ~~à~~ à l'étranger pendant
trois mois, M. Tayan, Arrêt que j'ai pas
pu reprendre la relation envoyée par
l'huissier.

En effet, le compte Comptable de 2023

Je l'ai déjà envoyé via par ligne
démarche simplifiée dont je joins

le justificatif et j'ai payé 30 €
dont je joins aussi le justificatif

Pour la deuxième fois, veuillez trouver
ce joint de compte Comptable 2023

en papier et Je serais à votre
disposition pour toutes autres informations

Je joins un chèque de 42 € 41 cm aussi
dans l'enveloppe M^r Tayan

